

Le vendredi 5 juin 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Cyrille PARRET ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Dominique DEBIESSÉ a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Anicet PAYS a donné pouvoir à Vincent DELGOVE ; Francis ZANOTTI a donné pouvoir à Thierry GRANJON ; Stéphanie LIMOSANI a donné pouvoir à Dominique BADIN ; Philippe REYMOND a donné pouvoir à Jean-Jacques BOBICHON.

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

DÉLIBÉRATION N° 26-2026

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au Compte Financier Unique de la commune.

En 2025, plusieurs décisions du Conseil Municipal relatives à des acquisitions ont été prises. Elles apparaissent sur le compte administratif 2025.

Il s'agit de :

- L'acquisition de la parcelle cadastrée B 2752 sise Chemin du Fromental - Chemin de la Pra, propriété des consorts Fougerousse pour un montant de 116.50 €,
- L'acquisition de la parcelle cadastrée C 1411 sise Rue de Verdun, propriété de la société EDMP ARA, pour un montant de 1 €,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **ADOpte** le bilan des acquisitions foncières 2025 tel que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 5 juin 2026.

Le secrétaire
Vincent DELGOVE



Affiché et Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Jean-Jacques BOBICHON

